



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 11 décembre 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
(2 pages)**

**104 villes de Bourgogne-Franche-Comté,  
lauréates du programme « PETITES VILLES DE DEMAIN »  
(dont 14 en Côte-d'Or)**

Le programme Petites villes de demain (PVD), lancé le 1er octobre dernier a pour objectif de conforter le rôle majeur des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles.

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a dévoilé ce vendredi la liste des villes retenues dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

**Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, se réjouit que 104 villes de la région (rassemblant 109 communes), dont 14 en Côte-d'Or, puissent bénéficier de ce programme** qui s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), pour accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.

Il est à la fois le premier programme territorial élaboré et lancé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'une des principales actions de l'Agenda Rural du Gouvernement et l'un des instruments au service du plan de relance. Il est décliné dans chaque région en fonction des stratégies territoriales locales.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or  
Service régional et départemental de la  
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



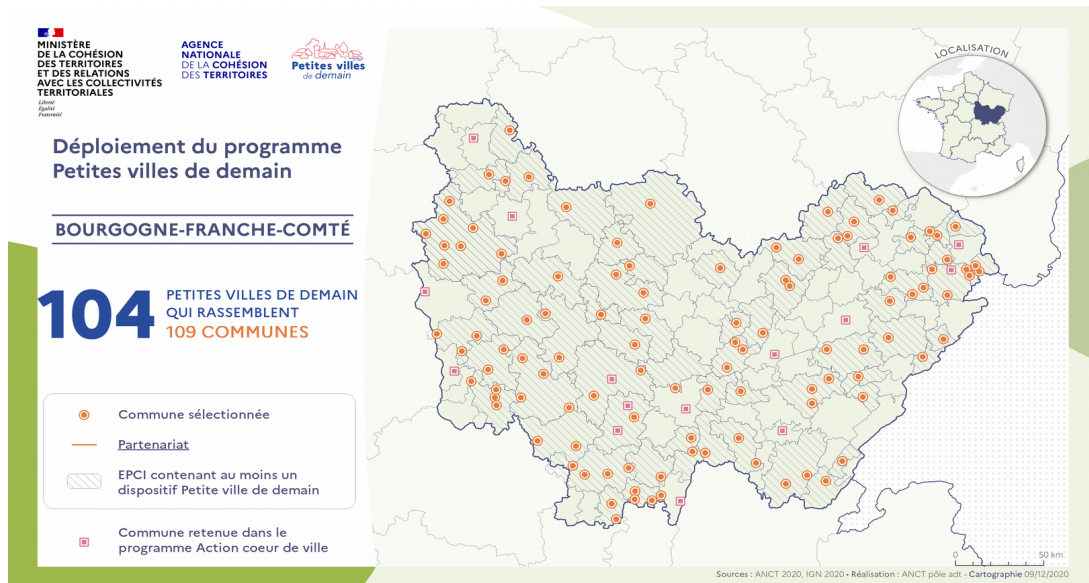
@Prefet21\_BFC



@Prefet21.BFC

Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité à travers les thématiques de rénovation de l'habitat et de soutien au commerce et à l'artisanat, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux.

Le Gouvernement fait le choix d'un dispositif très largement déconcentré et construit avec les acteurs des territoires. L'appui de l'Etat se traduira notamment par un soutien à l'ingénierie ; les Banques des Territoires, les chambres consulaires, la mutualité sociale agricole et l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) sont associés à ce programme.



**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
 Préfecture de la Côte-d'Or  
 Service régional et départemental de la  
 communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
 53, rue de la Préfecture  
 21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21\_BFC

@Prefet21.BFC